

AFFAIRE N° 26.- Acquisition d'une parcelle de terrain de 302 m2 appartenant à Mme TECHER Maximin, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 302 m2 appartenant à Mme TECHER Maximin.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 3 442 000 Frs CFA soit une majoration de 8 % par rapport à l'estimation du Service des Domaines.

Je vous demande Mesdames et Messieurs de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour la somme de 3 442 000 Frs CFA, toutes indemnités confondues.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu  
à Paris le 18 Sept 1944  
P. le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. P. Kroust  
Pour copie certifiée  
conforme  
Le Directeur des Aff. Financières  
Signé: R. Versuys.